

Qui est PSL Alsace ?

Depuis 35 ans, Profession Sport & Loisirs Alsace aide les structures sports / loisirs / animation dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin à se professionnaliser.

Nous sommes Centre de Ressources pour Bénévoles, cabinet de gestion salariales (6500 paies par an), cabinet d'études (plus de 60 projets DLA suivis) et plateforme d'emploi et de compétences (partenariat France Travail).

Via nos groupements d'employeurs **GEPSLA et GEIQ Sport Loisirs**, nous fédérons **130 structures alsaciennes** : clubs de sport, associations, ligues, comités, collectivités, com-com, centre socio-culturels, crèches et centres nautiques.

Nos experts gèrent un réseau de **110 salariés et apprentis** que nous mutualisons parmi nos structures adhérentes.

Rejoignez-nous pour dynamiser ensemble le secteur Sport, Loisirs et Animation en Alsace !

Nos partenaires formation

ADJAN
AMOS Business School
CCI Campus Alsace
CCI Mulhouse
CFA Alsace
CFA Football
CFA Praxis
CFA Reims
CREPS Strasbourg
ECM Besançon
EM Strasbourg
ENSEIS
ERFAN Tomblaine
ESGM Formation
FORMAPI

Homneo
IEF Schiltigheim
IPMS Strasbourg
Centre Formation
Ligue Handball
Grand Est
LISAA
Médiaschool
Strasbourg
WIN Sport

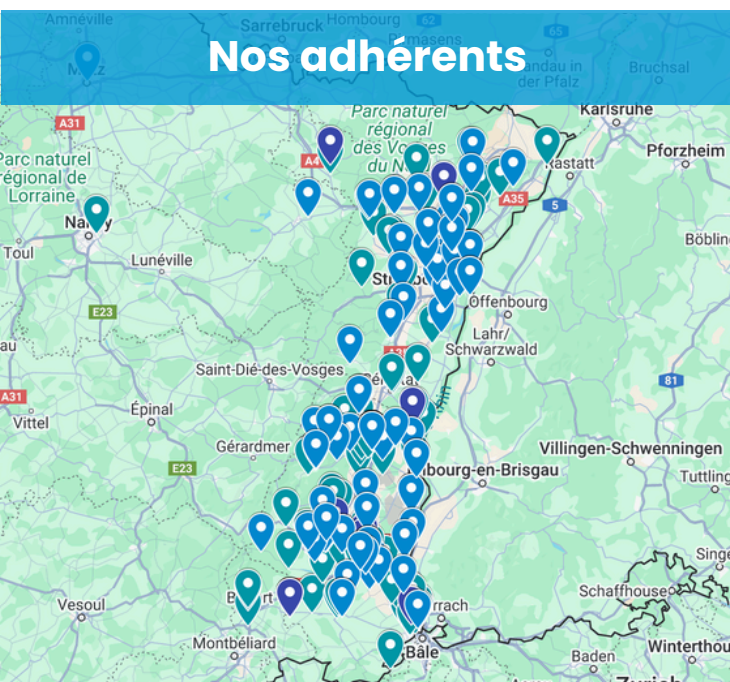
Partenaire VIP



(liste non exhaustive)



**Recrutez et gérez un
apprenti : c'est facile
avec le groupement
d'employeurs GEPSLA**



03 89 41 60 43



<https://alsace.profession-sport-loisirs.fr/>



psl.alsace@profession-sport-loisirs.fr

**Contactez-nous
aujourd'hui pour une
étude gratuite et sans
engagement !**



**PSL ALSACE VOUS ACCOMPAGNE :
RECRUTEMENT, CONVENTIONS,
SUBVENTIONS, GESTION RH,
MUTUALISATION**

Nos métiers



Éducateurs sportifs
adultes et seniors



Animateurs périscolaires
et crèches



Surveillants de baignade
maîtres-nageurs



Animateurs sportifs en club
ou centres de vacances



Animateurs activités
artistiques ou nature



Chargés de développement,
marketing, gestion d'équipement



Chargés d'accueil,
secrétariat



Agents techniques et
espaces verts



Agents administratifs, aide
comptables, saisie

Découvrez une variété
de métiers
passionnants,
certifiés, formés et
accompagnés par le
GEPSLA

Pourquoi prendre un apprenti via le GEPSLA ?

Prendre un.e apprenti.e, c'est avoir de **1 à 3 ans** pour capitaliser sur un.e jeune, qui vous aidera **sur le terrain**, dans la **gestion** ou le **développement** de votre activité. Vous le formez à vos valeurs afin qu'il devienne un **vrai moteur** pour votre structure, tout en maîtrisant le risque financier.

Mais gérer un.e salarié.e, avec les contraintes légales et financières, c'est un vrai métier, et cela peut décourager.

Avec le GEPSLA, c'est simple !

Nous embauchons le.la salarié.e à votre place et vous le mettons à disposition selon un planning que vous aurez défini. Nous gérons la partie RH pour vous et vous accompagnons dans le suivi tout au long de sa formation.

✓ Un vaste panel de diplômes et de métiers

CAP, BEP, Bac Pro, Licence, Master, Doctorat, nous travaillons avec tous les centres de formation d'apprentis en Alsace

✓ Un investissement à prix maîtrisé

Durant sa formation, un apprenti coûte moins de la moitié d'un salarié, vous laissant le temps de le pérenniser.

✓ Un candidat mais pas assez de mission ?

Nous pouvons le mutualiser sur plusieurs structures.

✓ Une mission mais pas de candidat ?

Nous vous aidons à recruter, et à diffuser l'annonce.

✓ Pas de frais de formation

Dans la limite de prise en charge de l'OPCO.

✓ Pas de gestion administrative RH

Et pas d'augmentation de votre masse salariale. On gère tout.

Fonctionnement

Une relation de confiance tripartite

1

Récolte de votre besoin

Si vous avez déjà repéré un candidat ou un jeune à former, nous préparons les contrats immédiatement. Sinon, le GE lance une recherche dans son réseau.

2

Recrutement par le Groupement

Le GEPSLA embauche votre apprenti, rédige et signe le contrat de travail, après l'avoir validé avec vous.

3

Mise à disposition chez vous

Le GEPSLA gère l'administratif RH (fiches de paie, DSN, congés, URSSAF, mutuelle, retraite, visite médicale, convention d'apprentissage...)

4

L'apprenti intervient sur vos missions

L'apprenti / le salarié travaille dans votre équipe et suit vos directives au quotidien. Votre maître d'apprentissage l'accompagne.

5

Facturation mensuelle par le GEPSLA

Chaque mois, vous recevez une facture du reste à charge (coûts de l'emploi porté par le GEPSLA, moins l'aide de l'Etat pour l'apprentissage que nous déduisons). Il suffit de valider son temps de présence sur une plateforme sécurisée.

6

Le GEPSLA assure un double suivi

Nous accompagnons le jeune en synergie avec son maître d'apprentissage.

